



Attente d une convocation

Par **vachette**, le 17/11/2011 à 15:06

Bonjour,

J'ai été licencié pour détournement d'argent dans mon entreprise. Du point de vue pénal, je n'ai eu aucune poursuite. J'ai eu mon entretien de licenciement avec mon employeur il y a trois semaines et j'ai reçu ma lettre de licenciement il ya une semaine. Je m attend à recevoir, d'un jour à l'autre, une convocation au tribunal civil concernant le remboursement du préjudice que j'ai causé.

Quel délai a mon employeur pour me trainer au tribunal ?

Merci de votre reponse.